

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

23 MARS 2005

PROPOSITION DE RÉOLUTION

sur le risque du secteur de l'eau dans l'Union européenne

déposée par

MM. J.-Ch. Luperto et Consorts

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

sur le risque du secteur de l'eau dans l'Union européenne

Le Parlement wallon,

Considérant que l'eau est indispensable à toute vie humaine, et de ce fait, ne peut être considérée comme un bien économique ou une marchandise ;

Considérant que l'eau est une ressource naturelle tout à fait particulière en ce qu'elle peut être à la fois renouvelable et non renouvelable. L'eau est en effet renouvelable parce que des niveaux suffisants de précipitations dans notre région permettent le rechargement naturel des nappes aquifères. Elle est aussi non renouvelable, parce que les pollutions et les périodes de temps sec font des eaux de surface et souterraines des ressources précaires qu'il faut gérer avec le plus grand soin ;

Considérant que l'enjeu de toute politique de l'eau est la gestion durable de cette richesse naturelle par une utilisation rationnelle et une lutte contre toute forme de pollution pour garantir l'accès à l'eau, source de vie et de dignité ;

Considérant que l'accès à une fourniture adéquate d'eau pour usage personnel et domestique constitue un droit humain fondamental de toute personne ; que l'eau est un bien commun appartenant à l'humanité tout entière ;

Considérant que le maintien d'une gestion publique du secteur de l'eau est indispensable pour garantir l'égalité d'accès et la sécurité d'approvisionnement ;

Considérant qu'un processus visant à ouvrir le secteur de l'eau à la concurrence est en train de s'engager dans l'Union européenne ;

Considérant que le 14 janvier 2004, le Parlement européen s'est opposé à la libéralisation des services de l'eau ;

Considérant que d'après l'Accord général sur le commerce des services (A.G.C.S.) de l'O.M.C., l'eau est une ressource privatisable ;

Considérant qu'il y a une pression accrue au niveau international (O.M.C., Commission européenne, A.G.C.S....) à la privatisation, à la dérégulation et à la libéralisation des services publics ;

Considérant qu'à l'échelle mondiale, le secteur des services est un secteur économique au taux de croissance rapide et qu'il emploie un très grand nombre de travailleuses et de travailleurs ;

Considérant que l'Union européenne joue un rôle prépondérant dans la marchandisation de l'eau qui, selon elle, ne peut plus être considérée comme un élément constitutif du patrimoine commun de l'humanité mais comme une marchandise qui doit être traitée à l'instar du pétrole sur les marchés ;

Considérant que la privatisation de certains services à l'étranger est un fiasco : chemins de fer en Grande Bretagne, électricité aux Etats-Unis, réseau de distribution d'eau aux Philippines ;

Considérant qu'à l'échelle mondiale, l'eau devient un enjeu stratégique majeur et peut devenir un facteur de guerres entre les peuples ;

Considérant dès lors qu'il est inconcevable d'en laisser la gestion à des entreprises multinationales et à des intérêts privés ;

Demande au Gouvernement :

- de s'inscrire activement dans la lutte contre la libéralisation du marché des services en général et du secteur de l'eau en particulier ;
- de faire de la Région wallonne une poche de résistance contre la privatisation du secteur de l'eau ;
- de s'inscrire dans la volonté du forum alternatif mondial de l'eau (FAME 2005) et d'exclure l'eau de la sphère du commerce et des règles du marché économique ;
- que dans les instances internationales ou interrégionales où la Région wallonne est présente, notre Région multiplie les initiatives et sensibilise ses partenaires afin de maintenir le caractère public du secteur de l'eau et de promouvoir le droit à l'eau potable en tant que droit humain fondamental ;
- de soutenir l'idée que l'accès à l'eau potable en quantité et en qualité suffisante constitue un droit fondamental de l'être humain et que ce droit doit être inscrit dans la Constitution belge ainsi que dans les chartes et conventions internationales *ad hoc*.

J-C. LUPERTO
R. MEUREAU
E. TILLIEUX